



Le Groupement Pro Médiation (GPM) <http://www.mediations.ch>, une association qui a pour objectif la promotion de la médiation en Suisse romande, organise un :

## **MODULE DE FORMATION CONTINUE**

### **« La co-médiation. Avantages et limites »**

#### **Contenu**

La co-médiation est une manière pour les médiateurs de travailler à deux ou en équipe (notamment dans médiations multi-acteurs). Pour certains médiateurs, elle est une pratique courante, pour d'autres un univers inconnu... Cette journée, orientée essentiellement sur la co-construction en situation d'un savoir commun, est destinée aux médiateurs pratiquant ou non la co-médiation, ainsi qu'aux médiateurs accueillant ou désirant prendre en charge des stagiaires.

Nous aborderons plus particulièrement les aspects suivants du travail en co-médiation:

- Le travail en équipe : constitution ; positionnement (pairs ; associés ; différencié; stagiaire)
- Le choix du co-médiateur
- Le type et le mode de collaboration ; le partage des rôles ; la préparation
- Avantages et inconvénients de la co-médiation pour les médiateurs et les clients.

#### **Méthode**

Travail de groupe, exercices et jeux de rôles.

#### **Intervenantes**

Co-animation de **Anne C. Salberg (Genève)** et **Florence Studer Ridoré (Fribourg)**, médiatrices ASM-FSM, formatrices au GPM.

#### **Destinataires**

Ce module de formation continue s'adresse prioritairement aux médiateurs formés.

La formation continue est un engagement correspondant aux conditions de l'article 23 du règlement sur la reconnaissance des médiateurs de la Fédération suisse des associations de médiation (FSM/SDM) :

[http://www.mediations.ch/reconnaissance\\_2.pdf](http://www.mediations.ch/reconnaissance_2.pdf)

#### **Lieux et dates**

Le module se déroulera le jeudi 7 mai 2009 à Lausanne.

Les renseignements supplémentaires concernant le lieu précis et le programme du cours vous parviendront après réception de votre inscription.

#### **Finances et inscriptions**

Le cours aura lieu avec un minimum de 12 et un maximum de 20 participants.

Le prix du module est de **200 francs** pour les membres du GPM et de **250 francs** pour les non-membres.

Une **attestation de cours** sera remise à chaque participant à la fin du module de formation continue.

L'inscription se fait par écrit, au moyen du talon ci-dessous, à retourner à l'adresse suivante :

Groupement Pro Médiation

17, rue Necker

1201 Genève

✂-----

Je, soussigné(e), m'inscris au module de formation continue « La co-médiation. Avantages et limites » le jeudi 7 mai 2009.

Nom : .....Prénom : .....

Adresse postale: .....

Adresse électronique : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Formation en médiation : .....

Profession : .....

- Je suis membre du GPM
- Je ne suis pas membre du GPM
- Je désire devenir membre, veuillez m'envoyer un bulletin d'adhésion

Remarques : .....

Je m'engage à verser la somme de 200 ou 250 francs après confirmation de l'ouverture du cours et réception du BV. Tout désistement de candidat retenu doit être annoncé par écrit au GPM, 17, rue Necker, 1201 Genève.

En cas de désistement intervenant 10 jours avant le début du cours, **et quels qu'en soient les motifs**, l'intégralité du prix de formation sera retenu ou exigé (200 ou 250 francs).

Lieu, date et signature : .....